



Bulletin Municipal d'information
2022 - N° 38



LE MISONNAIS



Les travaux



Ecole



Auto Rétro



APE

Editorial

Misonnaises, Misonnais, chers concitoyens,



Après 2 années compliquées marquées par l'épidémie Covid toujours présente, l'année 2022 s'achève sur fond de crises tant sur le plan géopolitique qu'énergétique.

La guerre en Ukraine déclenchée en février nous montre une fois de plus que les équilibres et la paix ne sont jamais garantis, même sur notre continent.

Nous pensons à ces familles, à ces innocents qui vivent dans la peur, sous les bombardements, sans rien, rappelant les heures sombres de ces guerres qu'on ne pensait plus revoir. Je voudrais renouveler notre solidarité avec cette population ukrainienne qui se bat courageusement contre son agresseur.

Sur le plan économique, c'est le retour de l'inflation qui atteint 6.2 % à la fin novembre et qui pourrait bien grimper à 7% en fin d'année. Cette hausse sur les produits de première nécessité, plus encore sur les produits énergétiques, touche tout le monde et fragilise un peu plus les foyers modestes qui doivent pouvoir compter sur notre solidarité et notre bienveillance.

Les collectivités ne sont, du reste, pas épargnées avec la hausse des tarifs qui se fait ressentir lors des appels d'offres ou simples devis.

Malgré cela, nous avons pu mener à bien le programme annuel d'entretien de la voirie communale, ainsi que les travaux d'adduction d'eau du quartier du Duc ; chantier achevé à temps, la source desservant les habitants du hameau étant quasiment asséchée à la fin de l'été.

En 2023, ce sera au tour du quartier de la Plaine de bénéficier de l'eau communale. Puis, un autre chantier important est programmé pour le mois de mars, la rénovation de l'église Ste Baume, fermée au public depuis 2 ans suite à des fissures importantes. Je tiens à remercier très sincèrement M. et Mme Florès, de l'Association la Fondation du Patrimoine, qui ont été les chevilles ouvrières tant ils se sont mobilisés pour les démarches d'appels aux dons. Je remercie aussi tous les généreux donateurs, particuliers, entreprises, associations, AG2R La Mondiale, qui ont permis de recueillir un complément de fonds permettant de lancer la rénovation de cet édifice culturel et historique.

Les travaux de rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Salle polyvalente ont, quant à eux, dû être différés suite à une expertise réalisée sur la toiture mettant en évidence la présence d'amiante dans les plaques ondulées en Everite. Une subvention complémentaire a dû être sollicitée pour le financement du surcoût lié à ces travaux supplémentaires.

Masques et gestes barrières ôtés, la vie associative a, peu à peu, repris des couleurs avec le retour des animations, repas festifs, concert aux Armands, veillées et autres tout au long de l'année.

Les quatre classes de l'école sont bien remplies avec une centaine d'écoliers, le centre de loisirs, cantine et centre aéré font aussi le plein autour de leur directrice et enseignants dynamiques.

Chacun des acteurs de notre vie locale a bien voulu rédiger un article à l'occasion de ce bulletin municipal que je vous laisse découvrir. Je remercie vivement mon adjoint Jean-Louis Ré qui s'est particulièrement investi pour son élaboration.

Je remercie aussi tous les adjoints et les élus qui m'entourent par leur action efficace pour faire avancer notre collectivité ; merci aux associations qui font vivre notre village au rythme des animations programmées à celles qui contribuent à améliorer le quotidien des personnes âgées ; merci aux agents municipaux, tant des services administratifs que techniques, pour leur investissement au service de la population.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes fêtes de Noël, une fin d'année paisible et sereine, avec une pensée pour tous ceux qui sont éprouvés par la maladie ou la perte d'un être cher.

Tous mes vœux de santé pour la nouvelle année, qu'elle soit tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous.

Je vous donne enfin rendez-vous le samedi 7 janvier à 17 heures 30 pour les vœux de la municipalité.

Robert GAY.



Vie municipale

Etat Civil du 01/01/2022 au 31/12/2022

NAISSANCES

- Kenzo DELACROIX, né le 29 avril 2022 à Gap (05), fils de Bastien DELACROIX et de Jade PICARD, les Hostes.
- Mathéo ELAPHOS, né le 16 juin 2022 à Gap (05), fils de Alexis ELAPHOS et de Emilie PONS, Champ Florin 2.
- Esmeralda CHATAGNER, née le 28 juin 2022 à Pertuis (84), fille de Florian CHATAGNER et de Rachel ITKINE, les Bellons.
- Sydney VICINI, née le 04 août 2022 à Gap (05), fille de Giovanni VICINI et de Eva JACKEL, Allée des Grands Bois 2.
- Rio GARCIN, né le 28 septembre 2022 à Gap (05), fils de Jules GARCIN et de Coralie BROSSARD, impasse dei Roures, quartier Tirasse.
- Timothée GAUTHIERO, né le 19 octobre 2022 à Gap (05), fils de Jonathan GAUTHIERO et de Marie TOCHE, chemin des Vergers à la Silve.
- Nathaël DOMINIQUE, né le 26 octobre 2022 à Gap (05), fils de Thomas DOMINIQUE et de Stéphanie GIRAUD, route des Contes.
- Lyvia DAVRIL, née le 26 octobre 2022 à Aix-en-Provence (13), fille de Damien DAVRIL et de Lauren FERRAND, grand Rue aux Armands.

BAPTÊME CIVIL

- MORAND Arwen, le 10 août 2022.
- MILESI Lina, le 10 septembre 2022.

MARIAGES

- Augustin AOUDJHANE et Lise LAPLAUD, le 22 juillet 2022.
- Christian IACONO et Christine BERNADI, le 06 août 2022.

DÉCÈS

- Dominique LAPORTE, le 12 janvier 2022 à Mison (04).
- Mireille PERAT née ROCCHETTI, le 21 février 2022 à Mison (04).
- Jean-Paul MOULLET, le 26 mai 2022 à Gap (05).
- Danièle DELACROIX née MARCHAND, le 30 mai 2022 à Laragne-Montéglin (05).
- Geneviève ERNANDES née NORMAND, le 02 juin 2022 à Mison (04).
- Jean-Claude ACHARD, le 10 août 2022 à Gap (05).
- Claude ESCUYER, le 15 septembre 2022 à Mison (04).
- Renée ARNAUD née BISSON, le 19 septembre 2022 à Laragne-Montéglin (05).
- Eliane BEYSSIER née GIRAUD, le 25 octobre 2022 à Mison (04).
- Jacques MARTEL, le 07 novembre 2022 à Marseille (13).
- Frédéric GOUBEREAU, le 10 novembre 2022 à Mison (04).
- René MAUDUECH, le 16 novembre 2022 à Mison (04).

LES TRAVAUX

Le Duc

Les travaux de raccordement au réseau d'eau potable de la commune pour le secteur du Duc sont terminés. Bientôt, une 2^{ème} tranche renforcera l'alimentation des secteurs du Niac, du petit Niac et de l'Espagnol.

Le chantier, pour cette 1^{ère} tranche a débuté fin septembre et s'est déroulé sur 4 semaines, pour un montant qui avoisinera les 150 000€.

Le temps clément ainsi que l'emploi d'une énorme machine trancheuse, en photo, ont permis de réaliser ces travaux en un temps très court, pour 3 km environ de canalisation.

Nous remercions les entreprises Minetto et Benso qui sont intervenues efficacement sur ce chantier, ainsi que nos agents du service technique et le maître d'œuvre M. Chomont pour l'accompagnement et le bon



déroulement des travaux, sans oublier nos financeurs, le Département 04 et l'Agence de l'Eau.

Le village

La place du village située devant la chapelle St Roch est en cours de restauration. Le mur de soutènement qui sert également de banc s'était fortement dégradé au fil des années. Après décaissage, les enduits seront intégralement renouvelés. Les couronnements en pierres avaient subi les attaques du gel. Certaines de ces pierres avaient été remplacées par du mortier, d'autres s'étaient fendues ou fissurées, laissant ainsi passer l'eau qui endommageait la maçonnerie. Elles sont toutes remplacées. Seul reste aujourd'hui l'enduit de finition à appliquer.

Le portail du jardin qui jouxte la chapelle sera renouvelé et reproduira le plus fidèlement possible celui que vous pouvez voir sur la photographie ancienne jointe à cet article, datant du début du vingtième siècle ; merci aux villageois qui nous ont transmis ce témoignage du passé.

Un panneau de valorisation retraçant l'histoire de la chapelle édifiée en 1720 et de St Roch, le saint protecteur et guérisseur de la peste, complètera l'aménagement.

Ces travaux, effectués par l'entreprise Mapelli qui a déjà réalisé par le passé les restaurations de la tour horloge, du four communal, d'une partie du château et de la chapelle Ste Baume, sont supervisés par l'architecte des bâtiments de France. Ils ont été validés par les services du petit patrimoine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui en a financé une partie.

L'ensemble représente une dépense de 18 000 €. La subvention de la région est d'un montant de 8 500 €.

D'autres travaux s'annoncent en début d'année avec la consolidation de la chapelle Saint Baume.

Rappelons-nous l'importance de la préservation et de l'entretien du patrimoine architectural de la commune permettant de conserver les traces de l'histoire, de contribuer à l'attractivité de Mison et d'agrémenter notre



quotidien lors de balades ou rassemblements culturels. Merci encore à tous les généreux donateurs qui ont répondu à l'appel aux dons que nous avons proposé en association avec la Fondation du Patrimoine.

Cette opération permettant de financer une partie des travaux est toujours en cours. Pour rappel, tous les dons offrent une réduction fiscale de 66% du montant versé : 10 € versés, 6,60 € remboursés.

Un bulletin papier avec tous les détails de l'opération est également disponible en mairie. Les mêmes renseignements se trouvent dans le lien de la Fondation du Patrimoine <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-sainte-baume-a-mison> et sur le site internet de la commune / patrimoine / appel aux dons.

Travaux de voirie

Comme chaque année, un entretien actif de la voirie a été effectué cet automne. Certaines voies abimées ont été renouvelées et une construction de chaussée a été réalisée à La Plaine et St Pierre, pour un montant de 90 000 € HT, dans le cadre du marché pluriannuel passé avec l'entreprise Colas.

EXTINCTION DES FEUX

Compte tenu de l'évolution exponentielle des coûts de l'énergie électrique, la commune, dans une démarche d'exemplarité et d'économies, a mis en place une extinction de l'éclairage public de 23h à 5h le lendemain, voire une extinction totale comme pour le clocher de Ste Baume. Bien évidemment, pour des considérations sécuritaires ou techniques, il était irréalisable de faire passer dans le « noir complet » l'ensemble de la commune. Certains points comme la RD 4075 avec un trafic routier intense, ou certains lieux isolés, hameaux non équipés d'horloges programmables resteront éclairés.

Par ailleurs, la pollution lumineuse entrave la vie nocturne d'autres êtres vivants, empêchant la bonne migration et circulation des oiseaux, notamment des chauves-souris ainsi que de nombreux insectes virevoltant autour des lampadaires. « En rallumant les étoiles », nous participons bénéfiquement à la biodiversité.

ADRESSAGE

Pour parfaire l'adressage et répondre ainsi aux besoins des distributeurs tels que La Poste, livreurs, des services d'urgence, des opérateurs de téléphonie ou autres services, GPS, etc., la municipalité a entamé, depuis un an, un chantier important et nécessaire pour fournir une adresse labellisée à chaque habitation de notre commune. De nombreuses voies ont ainsi été nommées et la numérotation attribuée.

La structure d'adresse à respecter en France est sous la forme : Civilité / numéro, voie /code postal, ville. D'autres éléments additionnels tels que le nom de l'habitation, le quartier peuvent être rajoutés mais ne sont pas nécessaires.

Tous les points-adresses sont maintenant référencés sur une base nationale permettant à tous les opérateurs de récupérer les informations et les insérer dans leurs systèmes. A l'usage, vous constaterez que certains services, fournisseurs GPS... ont d'ores et déjà actualisé leurs bases de données. Puis, vous pourrez consulter toutes les adresses de notre commune sur le site : <https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/04123>.

Si votre adresse a dû être nouvellement créée ou modifiée, vous avez récemment reçu un courrier vous précisant vos numéro et voie à communiquer à vos correspondants. Il est rappelé qu'un site gouvernemental permet en quelques clics de modifier l'adresse auprès des services publics qui n'auraient pas encore mis à jour leurs données : <https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche>.

Bien évidemment, comme pour toute navigation sur internet, vous serez vigilants à vérifier que les sites consultés apparaissent bien avec une racine « .gouv. » ou « .service-public. ».

Pour toute question sur ce dossier, vous pourrez nous faire remonter vos interrogations sur contact@mison.fr, ou par le site internet de la commune <https://www.mairiedemison.fr/>, nous vous répondrons pour vous apporter toute précision utile.

En suivant, nous entamerons le lourd chantier de la signalétique pour apposition des plaques de voies et rues pour, ensuite, terminer ce dossier par la fourniture de la plaque numérotée de chaque habitation. Ce travail complexe et fastidieux se fera sur plusieurs années.

11 NOVEMBRE.

La manifestation du 11 novembre cette année a revêtu un caractère particulier. Lors de la traditionnelle cérémonie, des enfants de notre école, Clara, Tom, Coline, Camille et Alban ont lu des textes rappelant de terribles faits de « la grande guerre » de 1914-1918. A ce titre, ils se verront remettre, le 6 janvier à l'école, le diplôme des veilleurs de la mémoire en présence de représentants de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre), de la délégation militaire départementale et de la mairie.

Puis, M Paul Giraud, retraité des services municipaux de Mison a reçu solennellement, des mains de l'adjutant-



chef Breton de la délégation militaire départementale et en présence de M^{me} Bresset, sous-directrice de l'ONACVG, la médaille militaire au nom du Président de la République pour ses actions de courage pendant la guerre d'Algérie. Une vive émotion pour notre récipiendaire auquel nous adressons nos félicitations.



NOS DÉCHETS

Encore un article sur les ordures ménagères, pourrait-on entendre !

Bien sûr, mais ce ne devrait pas être le cas si nous étions plus enclins au tri qui devient un problème récurrent et majeur de notre territoire. Il est important de mettre l'accent sur le coût de traitement des déchets ultimes qui augmente de façon considérable. Les communes et communautés de communes ne pourront plus stabiliser ce coût qui se répercutera obligatoirement sur les ménages jusqu'à devenir insupportable.

La seule solution est de **réduire le tonnage** par le seul geste possible et facile : **TRIER**.

Comment réduire ses déchets ?

Déjà en mémorisant une lapalissade opportune : « **le meilleur déchet, c'est celui que nous ne produisons pas** ». Puis en considérant les coûts : chaque camion d'ordures ménagères vidées au Beynon nous coûte 1700 €. A comparer à un camion d'emballages qui coûte « seulement » 550 €.

Pour moins produire de déchets, voici quelques gestes pratiques à réaliser :

- Compostez ! en moyenne le compostage évite 85 kg d'ordures ménagères par an et par personne, soit 1/3 de notre poubelle !
- Au magasin, achetez intelligent et évitez au maximum les suremballages en privilégiant les achats en vrac.
- Les objets ont plusieurs vies, déposez-les en déchetterie pour qu'ils soient recyclés, ou donnez-les aux associations locales. Pensez à l'achat d'occasion : c'est mieux pour la planète et pour votre portefeuille !
- Déposez vos vêtements dans les conteneurs à TLC (Textiles-Linge de maison-Chaussures) du Fil d'Ariane ou de l'Envolée (il y en a dans toutes les déchetteries du territoire), ils trouveront sûrement un nouveau propriétaire ou une filière de recyclage.
- Apposez un autocollant STOP PUB sur votre boîte aux lettres pour ne plus recevoir de publicités indésirables.

Visitez le site internet "Réduisons nos déchets, ça déborde" et ne gaspillez pas ! www.casuffitlegachis.fr

Conseils pratiques pour une bonne collecte et valorisation de nos déchets :

- Tassez vos sacs d'ordures ménagères pour qu'ils ne prennent pas trop de volume afin d'optimiser les collectes et écrasez les cartons bruns avant de les déposer dans les chalets prévus.
- En cas de doute sur un déchet, pensez à son usage : « **Tout ce qui emballé, se trie aux emballages** », portez les emballages dans le **bac jaune** !
- Le papier mérite une précision. La qualité des papiers n'est pas optimale sur notre territoire, Seul le papier bien trié pourra être recyclé en papier ! Pour cela, il faut bien mettre dans le **bac bleu le papier « graphique »**, sur lequel on lit, on écrit, on dessine...

Les sacs en kraft par exemple servent à emballer (pas écrire, lire) : ils vont donc dans le **bac jaune** !

Bien évidemment, mais est-ce utile de le préciser ? Tout ce qui ne se dépose pas aux points de collectes doit être amené dans une des 7 déchetteries du territoire où les agents d'accueil seront présents pour vous aiguiller. Trop de dépôts sauvages par des habitants indécents se trouvent aux pieds des containers, ce qui a un coût pour la collectivité. Ne laissez rien à côté des containers : ce geste est tout simplement interdit et puni par la loi.

Le compostage

1/3 des ordures ménagères sont constitués de « biodéchets » sur notre territoire. Ces déchets, souvent alimentaires peuvent être facilement compostés à domicile ou dans des composteurs collectifs en cœur de village. A ce titre, un composteur collectif va être installé par la CCSB aux Armands en début d'année 2023. Les habitants pourront venir y déposer leurs déchets de cuisine qui pourront ainsi être compostés sur place, récupérant ensuite un fertile terreau.

→ **Nous recherchons des personnes motivées référentes pour ce compostage collectif, servant de formateurs et de guides pour nos administrés venant déposer. Si vous êtes sensible à cette démarche, contactez-nous.**

Tous nos déchets mis dans les bacs d'ordures ménagères sont transportés au centre d'enfouissement du Beynon à Ventavon... à deux pas de chez nous ! **Ils sont enfouis mais ils restent là, sous terre... et coûtent cher (340€ la tonne).** En 2021, 274 kg d'ordures ménagères par habitant ont été enfouies au Beynon. (à comparer aux 228 kg au niveau national sur des territoires « mixte-rural » identiques au notre !!

Le compostage ne coûte rien et il produit un terreau très riche utile au jardin, au pied des haies, des arbres... sans transport, ni pollution !

Cette transformation de la matière in situ permettra de réduire le tonnage des ordures ménagères et donc de mieux maîtriser les coûts.

Pour toute question :

Pôle environnement de la CCSB
26, hameau des Buisses 05300 Garde-Colombe
04 92 66 25 49, environnement@sisteronais-buech.fr,
www.sisteronais-buech.fr

TARIFICATION DES ACTES D'URBANISME POUR LES COLLECTIVITÉS

Tous les actes d'urbanisme déposés sur la commune sont instruits par la CCSB. Ces actes sont gratuits pour les déposants, mais ils ont un coût important pour la commune.

Nous avons pu voir en mairie un dossier déposé, puis modifié (à plusieurs reprises) puis abandonné. Au regard du tableau ci-dessous, chacun pourra comptabiliser combien coûte une telle opération !

Pour le bon usage de nos fonds et éviter des dépenses inutiles, nous vous demandons d'affiner et parachever vos projets avant dépôt.

Certificat d'urbanisme A	35 €
Certificat d'urbanisme B	106 €
Permis de construire	176 €
Permis d'aménager	264 €
Déclaration préalable	123 €
Permis de démolir	141 €
Autorisation de travaux	123 €
Prorogation, transfert, retrait, etc ...	10 €

RÉNOVER SON LOGEMENT AVEC FRANCE RÉNOV'

France Renov', c'est le service public GRATUIT qui guide les particuliers dans leurs travaux de rénovation énergétique. Il est déployé partout en France et animé dans notre région par l'Agence Locale de la Transition Energétique (ALTE).

Les conseillers France Renov' de l'ALTE informent et accompagnent gratuitement les particuliers et les petites entreprises dans leurs projets de rénovation.

Si vous souhaitez réaliser des économies d'énergie et améliorer le confort de votre logement, les spécialistes de l'ALTE vous orienteront vers les aides financières mobilisables, des solutions techniques performantes et des professionnels qualifiés.

Toute l'année des permanences sont organisées près de chez nous :

- Sisteron : le premier jeudi et le troisième vendredi de chaque mois
- La Motte du Caire : le troisième mercredi de chaque mois

D'autres dates, lieux et toutes informations utiles se trouvent sur le site internet : www.alte-provence.org.

N'hésitez pas à contacter un conseiller, soit sur le site ci-dessus par un formulaire dédié permettant de décrire votre projet, ou directement au 04 90 74 09 18.

Porté par le Département des Alpes-de-Haute-Provence et l'ANAH, ce dispositif est financé par la Région Sud et les intercommunalités partenaires.

NOS CONSEILLERS
FRANCE RENOV'
N'ONT RIEN
À VENDRE,
MAIS ONT
TOUTE LEUR
EXPERTISE
À VOUS OFFRIR.

ALTE avec France Renov'

FAITES APPEL AUX CONSEILLERS FRANCE RENOV'
LE SERVICE PUBLIC DE RÉFÉRENCE GRATUIT ET INDÉPENDANT
POUR VOS PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

du site france-renov.org/fr

Plan Local d'Urbanisme, PLU.

Le PLU est un outil communal « vivant », il doit suivre les évolutions de la commune dans un cadre très rigoureux. Tout au long de l'année, de nombreuses demandes de particuliers ou entreprises arrivent en mairie pour modifications architecturales ou géographiques. Les besoins des agriculteurs, notamment évoluent rapidement. Une consultation leur a été proposée pour recenser la totalité des modifications envisagées. Les élus ont ensuite réalisé une visite sur chaque site proposé pour examen des demandes.

Aujourd'hui, une révision forte du PLU n'est pas envisageable avec les contraintes actuelles du SRADDET.

La commune entame donc une procédure de modification simplifiée qui devrait répondre à la majorité des besoins recensés.

Dans ce cadre, nous avons mis à jour la liste des emplacements réservés pour des opérations futures.

Un point exhaustif des propositions de modification vient d'être fait, en novembre, avec le cabinet Eurecat (Gap) nous accompagnant. La procédure est maintenant en cours, nous attendons l'avis des services de l'Etat qui pourraient demander une étude environnementale. Dans la négative, l'enquête publique et la finalisation du document avec la validation définitive devrait nous parvenir fin 2023, ou... 2024.

CHÈQUE ÉNERGIE

Le chèque énergie est un dispositif de l'état. Il est envoyé automatiquement fin avril sous conditions de ressources. Il est utilisable jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour payer ses factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...). Son montant varie entre 48 € et 277 €.

Vous pourrez vérifier votre éligibilité sur le site chequeenergie.gouv.fr avec votre numéro d'avis fiscal, dans l'espace bénéficiaire « vérifier mon éligibilité ».

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement va attribuer deux aides exceptionnelles sous conditions de ressources pour aider les ménages à payer leurs factures d'énergie :

- Un chèque énergie exceptionnel (entre 100 € et 200 €).
 - ⇒ Envoyé automatiquement à partir de fin décembre 2022, sans aucune démarche de votre part. Valable pour toutes les sources d'énergie.
- Un Chèque énergie exceptionnel opération fioul (cumulable avec le chèque énergie).
 - ⇒ Ce chèque énergie fioul N'EST PAS systématiquement envoyé automatiquement. Il faudra le demander sur le site : <https://chequefioul.asp-public.fr/chqfuel/>

OU

- Un Chèque énergie exceptionnel opération bois dont les modalités ne sont pas connues à ce jour (cumulable avec le chèque énergie).
 - ⇒ Ce chèque énergie bois ne sera PAS systématiquement envoyé automatiquement. Il faudra le demander sur le site www.chequeenergie.gouv.fr



NB: Les chèques énergie sont cumulables, sauf les chèques fioul / bois puisque liés au mode principal de chauffage, soit fioul, soit bois.

Quel que soit votre fournisseur d'énergie, vous pouvez utiliser vos chèques énergie :

- en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr
- ou par courrier à votre fournisseur, en précisant les références demandées au dos du chèque avec une copie de la facture.

En cas de perte, vous pourrez demander un nouveau chèque énergie sur le site internet www.chequeenergie.gouv.fr ou en contactant l'assistance du chèque énergie par téléphone au 0 805 204 805 (appel gratuit) ou par courriel www.chequeenergie.gouv.fr/courriel.

ATTENTION :

Les services concernés estiment que sur le département 04, environ 20% de chèques ne sont jamais présentés au paiement. Si vous en êtes bénéficiaire et que vous rencontrez des difficultés à le présenter, n'hésitez pas à demander notre aide en mairie.

INTRAMUROS

Le Misonnais n° 37 comportait déjà une information sur la nouvelle application locale IntraMuros. Aujourd'hui IntraMuros est opérationnel. Pour rappel ici, les caractéristiques principales et mode opératoire pour télécharger cette application GRATUITE et locale.

IntraMuros est une application mobile mutualisée entre notre commune et la Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB). C'est un moyen simple de partager la vie locale, sans avoir besoin de communiquer ses coordonnées.

Sur IntraMuros, chaque utilisateur reçoit les informations de la commune



et de l'intercommunalité, mais également, selon son propre choix, celles des communes de la CCSB (et environnantes) qu'il a sélectionnées.

IntraMuros est une application améliorant la qualité d'informations pour les habitants de Mison et des communes de la CCSB : Par exemple, la fonction « alerte » permet de recevoir une information importante en temps réel et les notifications vous

informer sur les animations et la vie sociale.

IntraMuros garantit un lien de proximité et d'échange entre la commune, ses habitants et l'intercommunalité.

L'application est téléchargeable gratuitement sur AppStore et GooglePlay.

Une fois l'application installée, sélectionnez notre commune et toutes les communes environnantes ayant un intérêt pour vous, cochez «activer les notifications». Puis c'est parti! A chaque évènement survenant dans les communes sélectionnées, vous serez avisé par un message sur votre téléphone.

Vie municipale

ÉCOLE

Au printemps, les élèves des classes CE1-CE2-CM1-CM2 sont partis en randonnée bivouac sur deux jours au camp scout de Mélan (près de Digne Les Bains)

A l'arrivée, chaque groupe a monté sa tente canadienne et installé son espace, aidé par de jeunes scouts.

Au programme sur les deux jours, ils ont fait des randonnées sac à dos pour tout le monde à la découverte de la faune et de la flore, sur la piste des empreintes d'animaux.

Une première balade d'entraînement au sommet du Corbeau et la suivante beaucoup plus longue au vieux village de Mélan. La pluie les a rejoint au retour, mais l'expérience reste formidable.

Cet agréable séjour a clôturé l'année scolaire 2021-2022.



Vie municipale

ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS

Accueil de loisirs sans hébergement

Toute l'année, les enfants ont pu exprimer leur créativité pendant les temps de loisirs périscolaires et extrascolaires.



Quelques exemples :

- Réalisation de tableaux à la manière de Picasso
- Armoire relookée
- Fresque avec fleurs au crochet en collaboration avec Mison Partage
- Fresque animalière avec l'aide de Jérémy Robert de Vaumeilh
- Art rupestre au Musée Départemental de Gap

Les réalisations étaient exposées lors des portes ouvertes les 21 et 22 juin. Ce fut l'occasion de réunir les enfants, les ados, les parents, les animateurs, les anciens et Monsieur le Maire. En juillet, un mini-séjour a eu lieu à Sanary-sur-Mer pour les 8-11 ans. Ils ont pu redécouvrir les joies du camping et se rafraîchir à la mer et à Aqualand.

En septembre, les enfants qui fréquentent le centre le mercredi se sont rendus à Sisteron pour découvrir l'exposition « sculpture en acier forgé » de Louis Brachet et de Mady Ersham, artiste peintre.

Lors des vacances d'automne, un stage de contes pour les 3-5 ans et de clown pour les 6-11 ans a été proposé avec les ateliers de Zine d'Oraison pour le plaisir de tous. La visite au théâtre Durance a été aussi une belle découverte.

Espace Jeunes

Entre janvier et mai, les 12-17 ans ont pu se divertir et pratiquer de nombreuses activités sportives : Paintball à Manosque, Kayak sur la Durance, ski à Orcières, arc trappeur et biathlon à la Joue du Loup...

En juin, on a fêté les 15 ans de la salle réservée aux adolescents.

Cet été, les séjours à Allos et dans le Vaucluse ont permis à quelques jeunes de s'évader. Ils ont pu profiter d'activités riches en émotion telles que la spéléologie et le canyoning.

En octobre, à l'occasion du mois de la jeunesse, nous avons organisé un atelier-rencontre sur le BAFA et sur l'Europe.

Pendant les vacances d'automne, le programme était encore riche : jeux halloween, ciné-débat, bowling et escape-game à Gap.

Il est encore temps de s'inscrire et de nous rejoindre les mercredis (entre 13h30 et 18h30) et les vendredis (entre 16h30 et 19h30) pour d'autres aventures.

En 2023, les enfants et les adolescents seront sensibilisés aux différentes cultures et aux voyages à travers le monde.

Contact : Caroline au 06 12 57 85 06 ou centredeloisirs@mison.fr

BONNE ANNEE !!!



Vie municipale

BIBLIOTHÈQUE

En partenariat avec l'association « Les Concerts de Poche », les bénévoles de l'association « Lire à Mison » qui animent la bibliothèque municipale, organiseront un concert :

Le 21 janvier à 20h à la salle des fêtes de Mison, nous accueillerons : Vassilena Serafimova (marimba) et Thomas Enhco (piano).

En amont du concert, depuis le mois d'octobre, les élèves de la classe de CM1 / CM2 de l'école de Mison, et les élèves de 6ème du collège de Laragne-Montéglin participent à des ateliers de chant choral afin de préparer la première partie du concert. Ils interpréteront 3 chants accompagnés par les concertistes et seront dirigés par la cheffe de chœur Virginie Rousset.

Puis, un atelier « Musique en chantier » sera organisé pour les habitants du Sisteronais-Buëch. Centré sur la création, l'interprétation et l'improvisation, ce sera l'occasion pour 40 participants (maxi) de 6 à 99 ans de se plonger pendant 1 heure dans l'expérience de la composition, le lundi 16 janvier de 17h à 18h, à la salle polyvalente.

Deux intervenants, Antoine Sacquepey-Rossfelder, pianiste, et Maxime Christian, comédien, échangeront avec les participants autour du concert, en proposant quelques extraits musicaux. Ces extraits serviront ensuite à construire, tous ensemble, un conte musical mis en musique par le pianiste et joué par le comédien... Tout sera possible pour rendre cette création unique et participative !

Cet atelier sera gratuit pour les participants, mais requiert une inscription auprès de Mireille Foucher : 06 31 90 58 65.

Réservations pour le concert : 06 76 61 83 91 - www.concertsdepoche.com

Tarifs : 10 € (plein) ou 6 € (réduit).

Horaires d'ouverture : Hiver : mardi 16h-18h - Été : mardi 17h30-19h.

Les bibliothécaires bénévoles vous espèrent nombreux à cette soirée du 21 janvier.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !



LES CONCERTS DE POCHE

Vassilena SERAFIMOVA
marimba

Thomas ENHCO
piano

Bach Mirror
Bach Enhco Serafimova

SAMEDI 21 JANVIER À 20H
MISON (04)

Salle polyvalente de Mison
Mairie - Place Esclanon
10 € plein / 6 € réduit
Rés. au 06 76 61 83 91 ou sur
www.concertsdepoche.com

En partenariat avec l'association Lire à Mison

Avec la participation d'élèves du collège de Laragne-Montéglin et de l'école élémentaire de Mison en lever de rideau.
Cheffe de chœur : Virginie ROUSSET



FRANCE SERVICES

France services est un réseau des structures de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services ou les partenaires de l'État :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA)

Pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle.

Ils délivrent une offre diversifiée de prestations :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)
- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

Les maisons France services dans notre secteur sont

- Sisteron, 26 Av des Arcades, 04 92 32 15 69
- Laragne, 8A place de l'église, 04 92 65 26 97

N'hésitez pas à vous renseigner.





Au cours de l'année 2022, l'activité de l'ADMR de Mison s'est bien maintenue malgré les difficultés de recrutement et les mouvements de personnel.

Après le départ à la retraite de M^{me} Danielle Boero, nous avons recruté deux nouvelles salariées en CDI pour un même temps de travail.

L'assemblée Générale a eu lieu le 26 avril 2022, ce qui nous a permis de faire le point sur la situation financière saine grâce à la subvention conséquente de la Mairie qui met également à disposition les locaux et les charges afférentes, sans oublier la bonne volonté des bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année.

Lors de cette AG, Monsieur René Foucher a fait part de son souhait de quitter les fonctions de responsable et de trésorier qu'il exerçait depuis de nombreuses années au sein de l'association.

De ce fait, une nouvelle élection a été organisée et un nouveau bureau constitué, à savoir :

- Présidente : M^{me} Marilynne Richaud
- Vice-présidente : M^{me} Christiane Ferrieux ;
- Trésorière : M^{me} Françoise Brenot ;
- Les autres bénévoles restent inchangés.

Lors du dernier conseil d'administration, un pot a été préparé pour remercier Monsieur Foucher de son investissement et de sa bonne gestion des finances de l'association et pour souhaiter à la nouvelle présidente une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Pour la deuxième année consécutive, l'ADMR de Mison a pu bénéficier de la générosité de la troupe « Les Didascalies sur Seine » qui ont interprété avec brio et professionnalisme une pièce de théâtre de Robert Thomas « La Perruche et le Poulet » le 2 juillet 2022 à la chapelle Saint Roch.

Nous les remercions vivement pour avoir reversé intégralement la recette à notre association ainsi que les Misonnais et autres spectateurs présents à cette représentation qui ont participé au chapeau.

Notre association contribue au maintien à domicile d'une quarantaine de bénéficiaires misonnais avec un personnel composé de six salariés « aide à domicile » à temps partiel et d'une secrétaire également à temps partiel.

Contact : 04 92 34 07 75

admr.mison@admr04.org

Permanences : lundi, mardi, jeudi de 9 à 11h30.

Tous publics

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Familles
- Personnes seules

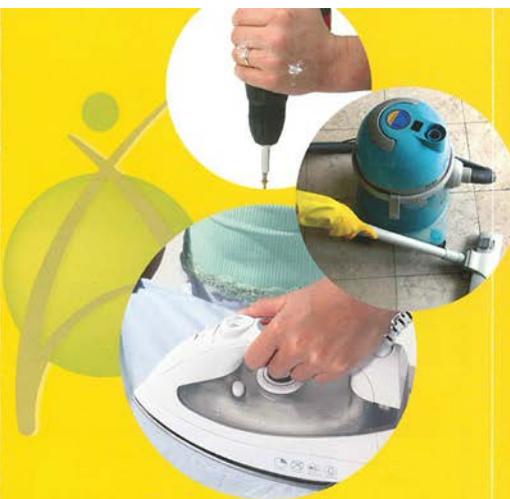
Nos valeurs

- Permettre aux familles et aux personnes de vivre bien chez elles à tous les âges de la vie
- Mener des actions solidaires
- Développer une action collective, créatrice de lien social et d'emploi

Nos engagements

L'ADMR, c'est aussi :

- la réactivité aux accidents de santé et de la vie (sortie d'hôpital)
- le respect du client
- des interventions personnalisées
- des bénévoles référents de l'association garants de la qualité des interventions
- besoin d'assistance et d'accompagnement



Nos services

Pour tous ces services, les associations locales disposent d'un agrément préfectoral

- Aide à la vie quotidienne
- Ménage / Repassage
- Garde à domicile
- Soins infirmiers à domicile*
- Petit bricolage / Petit jardinage*
- Accompagnement transport
- Garde d'enfants *
- TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale)
- Téléassistance Filien
- Portage de repas*
- Conseil à l'Aide à l'amélioration de l'habitat

* Disponible selon les associations

Les modes d'intervention

Le mode prestataire

- Vous bénéficiez d'une prestation de services "Clé en main".
- L'association est employeur.

Le mode mandataire

- Vous êtes l'employeur et déchargé de tout l'administratif
- L'ADMR s'occupe des démarches administratives



50% réduction ou crédit d'impôt selon la législation en vigueur

Les prises en charge

sous certaines conditions

Pour les personnes retraitées

- APA
- Caisses de Retraite
- Mutuelles
- Collectivités locales : CCAS (aide sociale) ...

Pour les personnes non retraitées

- Mutuelles
- CAF
- CPAM
- Conseil Général

Vie associative

AUTO RÉTRO DES ALPES PROVENÇALES



L'intense chaleur lors de notre 8^{ème} édition de « La Fête de Notre Patrimoine Roulant et Mécanique » ne nous a pas facilité le travail, mais après trois années d'interruption, nous sommes heureux d'avoir pu l'organiser et nous sommes satisfaits du résultat.

Nous travaillons d'ores et déjà à la 9^{ème} édition pour laquelle nous vous promettons de belles nouveautés.

En attendant cet été, toute l'équipe de l'association « Auto Rétro des Alpes Provençales » vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



CHANTER COMME A LA MAISON

La chorale de l'association « Chanter Comme à la Maison » vous propose un moment de détente en musique tous les jeudis soir de 18h30 à 20h à la salle Wathélet du village. Composée d'une vingtaine de femmes, cette chorale propose un répertoire de variété française (Liane Foly, J.J Goldmann, Nolwenn Leroy, Vanessa Paradis, Louane, Renaud...). Inutile de connaître le solfège, la cheffe de chœur vous propose une lecture simplifiée de la musique, accessible à tous, grâce à ses paroles détaillées

ainsi que des enregistrements vocaux CD pour vous exercer en dehors des répétitions !

Alors, si vous aimez chanter comme à la maison, dans la joie et la bonne humeur, venez tenter l'expérience de pousser la voix entre copines ! Cette chorale propose également des prestations bénévoles dans toute la région. La chorale se produira le 4 décembre 2022 à 15 h à Mison dans le cadre du marché de Noël. Un projet de concert à Mison au printemps 2023 est en préparation.

Si vous hésitez, vous pourrez venir écouter ces choristes joyeuses, talentueuses et toujours partantes



pour s'amuser ; et qui sait : Peut-être vous laisserez-vous tenter... ?

Renseignements :
Calice au 06 33 50 32 27

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Créée le 17 avril 2009, l'association des parents d'élèves (APE) a fêté cette année ses 13 ans. Si pendant 2 années, nous avons été en grande partie en stand-by à cause de la pandémie, nous avons repris l'année dernière une réelle activité.

Ainsi, nous avons pu mettre ou remettre en place des activités pour nos enfants : séance de cinéma pour Noël, sorties ski en janvier (avec un effectif restreint à cause des restrictions sanitaires), après-midi carnaval et sortie de fin d'année à l'accrobranche et au plan d'eau de Sisteron...

Afin de financer ces projets, nous pouvons compter sur le soutien de la municipalité, un grand merci à Monsieur Gay. Nous avons pu également participer à la fête de Mison le deuxième week-end de juin pour la vente de crêpes salées/sucrées, barbe à papa et glaces qui a remporté un franc succès. Nous remercions chaleureusement l'équipe du comité des fêtes et Didier Constans pour leur accueil et leur organisation.

Mais la vraie relance, c'est pour cette année !

Bien sûr, le but principal reste le même, à savoir créer du lien entre les familles de Mison à travers des activités socio-éducatives, sportives et culturelles. Nous allons enfin pouvoir reprogrammer toutes nos actions phares ... et en proposer de nouvelles !

Ainsi, vous avez pu voir le grand retour de notre marché

de Noël le 03 et 04 décembre 2022, de la boum d'Halloween, d'un vide poussette et des sorties skis avec l'organisation habituelle.

La nouveauté pour cette année concerne les tout-petits de 1 an à 4 ans, souvent un peu en marge de nos manifestations : une fois par mois, l'activité ZUMBINI (chant, musique, éveil corporel) avec Mme Maucort Valérie est proposée à la salle Wathelet au village.

La motivation de notre équipe et des « petites mains », que nous remercions grandement - sans elles nous ne pourrions rien faire -, est sans faille. Cependant, nous espérons voir de plus en plus de parents s'investir pour nos enfants.

N'oublions pas qu'une APE ne peut exister et proposer des actions qu'avec le soutien du plus grand nombre de familles possible !

Pour tous renseignements : apemison04@gmail.com

Retrouvez-nous également sur facebook : Ape Mison, pour suivre toute l'actualité.



SHIKTARIN

Nouvelle activité à MISON

L'association SHIKTARIN propose un cours d'IDOGO, technique issue de la tradition énergétique chinoise basée sur l'utilisation d'un bâton spécifique inventée par Ping Liang Tjoa, qui l'enseigne à Stuttgart.

Huit personnes suivent cet enseignement proposé par Nicole qui se forme depuis cinq ans chez IDOGO France à Allevard. On peut travailler debout ou assis sur une chaise.

IDOGO se pratiquait déjà en extérieur à Mison avec la famille et les voisins depuis quelques années.

L'assiduité des participants nous a incité à proposer cette pratique aux Misonnais dans la salle Wathélet, les mardis matin de 10h15 à 11h15.

L'entraînement amène une nouvelle façon d'apprendre en vivant l'expérience : enracinement, respiration en Dan Tian (centre de l'énergie situé dans le bas ventre), redressement du corps, détente (surtout dans la nuque et les épaules), retour à la souplesse.



Vivre l'expérience d'un mouvement juste et beau est le premier pas sur un chemin qui transforme l'être tout entier. C'est ce que la tradition chinoise appelle : « nourrir la vie ».

Merci à Monsieur le Maire, Robert Gay, de nous permettre de faire découvrir cette pratique au-delà de notre quartier.

Contact pour informations supplémentaires :
Nicole : 06 86 85 06 79.



MISON PARTAGE vous propose des activités diverses tout au long de l'année :

- Lundi : trois groupes de marche, dans un esprit amical, pour découvrir notre belle région.
- Mardi après-midi : pétanque, jeux de société, jeux de cartes et tricot.
- Mercredi matin : le chœur de Mison Partage (une quinzaine de personnes) se retrouvent pour chanter ensemble.
- Les veillées des Basses Alpes - tous les 2 mois - qui remportent toujours un grand succès.

Des journées à thème :

- Trois ateliers sur le « bien vieillir » pris en charge par l'ASEPT : la mémoire, le sommeil et la sophrologie, dans une ambiance conviviale et bienveillante.
- Concours de pétanque, concours de belote et concours de soupes.
- Participation à l'exposition du centre de loisirs qui a fêté les 15 ans de la création du groupe des adolescents.
- Deux soirées théâtre : la Vertu d'Anatole (farce provençale par la compagnie « Dessous de Scène ») et Avis de Passage (comédie à sketches) mise en scène collective par la troupe Equi-Libre.

Notre Assemblée Générale a eu lieu le mardi 13 décembre à la salle polyvalente.

L'Association remercie la municipalité et son maire, M. Gay, pour son aide financière et logistique.

Vous pouvez consulter le site pour découvrir le programme des événements à venir sur notre site misonpartage.e-monsite.com.

Nous vous souhaitons une Bonne Année 2023.

Infos pratiques

Horaires d'accueil de la mairie

Nous vous accueillons :

- le lundi de 9h à 12h
- le mardi de 9h à 12h et de 16h à 19h
- le mercredi de 8h à 12h
- le jeudi de 9h à 12h
- le vendredi de 8h à 12h.

Téléphone : 04 92 62 21 17 - Fax : 04 92 62 24 70

Mail : contact@mison.fr - Site : www.mairiedemison.fr

Horaires d'accueil

de l'Agence Postale Communale (APC)

Du lundi au samedi de 8h45 à 11h45

Téléphone : 04 92 32 24 37.

Horaires d'accueil de la bibliothèque

Hiver: mardi 16h-18h - Été: mardi 17h30-19h.

Inscriptions cantine, tickets périscolaire et garderie

Les inscriptions à la cantine, se font uniquement à l'Agence Postale Communale aux heures d'ouverture ci-dessus pour la semaine S+2. En aucun cas, l'agent de l'APC ne fera d'inscription par téléphone, ni de sa propre initiative. Un système de réservations en ligne est en place.

En cas d'absence **pour maladie exclusivement**, merci de contacter Ariane ou Valérie à l'APC.

L'achat des tickets pour le périscolaire, et l'accueil de loisirs du mercredi se font également à l'APC.

Un nouveau règlement verra le jour en début 2023. Dès lors, ses dispositions s'appliqueront.

Accueil Collectif pour Mineurs (ACM)

L'espace jeunes « Le Refuge » accueille les ados le mercredi de 13h30 à 18h30 et le vendredi de 16h30 à 19h30. Adhésion annuelle : 10 €.

L'ACM reçoit également les enfants le mercredi :

- de 7h30 à 17h30 pendant les périodes scolaires :

½ journée : 5 €, journée : 10 €.

- de 8h à 18h pendant les vacances : journée : 10 €.

Nous vous conseillons de consulter le programme des activités, directement au centre ou sur le site internet de la commune.

Contact : karo.blanc04@gmail.com

06 12 57 85 06 - 06 07 01 21 97.

Accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 7h30 à 8h25, 12h à 13h25 et de 16h à 18h30.

Tarifs : 12 € la carte 12h ; 30 € le ticket mois et 10 € le ticket semaine.

ADMR : L'ADMR vous reçoit dans les locaux de l'ancienne Poste. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 11h30.

Contact : 04 92 36 08 04.

Gendarmerie Sisteron

04 92 61 00 33

Centre Hospitalier Sisteron

04 92 33 70 00

Service urbanisme Sisteron

04 92 31 27 52

(accueil uniquement sur RDV)

ADIL, informations sur le logement

04 92 21 05 98

3^{ème} vendredi au CMS.

ALDE, France Rénov'

04 90 74 09 18

1^{er} jeudi et 3^{ème} vendredi,

France services

04 92 32 15 69

Les principaux autres services en salle de permanence sous les Arcades à Sisteron :

MSA : Tous les jeudis de 14h à 17h,

UDAF : 2^{ème} jeudi du mois, matin

CIDF : droit des femmes, 4^{ème} vendredi du mois, matin

CDAD conciliateur 04 : 1^{er} vendredi du mois

Déchetterie : Les déchetteries vous accueillent pour déposer gratuitement vos déchets et encombrants :

- Ribiers: du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**. Contact : 04 92 62 24 65.

- Lazer: du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**. Contact : 04 92 65 26 17.

** Se renseigner pour les horaires d'été, infos sur le site internet de la commune ou Intramuros.

Recensement militaire et Service National Universel (SNU) :

Obligatoire : Jeunes gens, pensez à vous faire recenser en mairie dans le mois qui suit votre 16^{ème} anniversaire. Une attestation, à conserver, vous sera délivrée. Elle vous sera demandée, par exemple, lors de votre inscription au permis de conduire.

Facultatif : SNU : Pour tout renseignement et inscription, consulter le site du ministère : <http://www.jeunes.gouv.fr/>

Inscriptions sur les listes électorales : Vous avez eu 18 ans, votre inscription sur les listes électorales de votre commune de résidence devrait être automatique, si vous avez fait votre recensement ci-dessus.

Cependant, notamment en cas de déménagement, consultez le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE> pour vérifier votre situation électorale dans la bonne commune, avant tout scrutin.

Note de la rédaction : Le journal Misonnais a pour vocation de vous informer sur l'actualité municipale et associative de notre commune. Cependant, compte tenu de sa périodicité, nous ne pouvons vous offrir ici une grande réactivité. N'hésitez pas à consulter régulièrement le site internet de la commune : www.mairiedemison.fr. Vous aurez ainsi facilement accès à des informations récentes, fréquemment actualisées. Vous pouvez également recevoir le Misonnais par voie informatique, signalez-le en mairie, ou par mail : contact@mison.fr.